

## ACTE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT

Vu le Code de l'Éducation, partie réglementaire, Livre IV, Chapitre I articles R.421-1 à R42-78.

Vu le décret n°85-924 du 30 août 1985 modifié

Le Conseil d'Administration, convoqué le 18 novembre 2013 et réuni ce 29 novembre 2013

sous la présidence de Monsieur SÉBILLE Denis  
et comportant 18 des membres le composant,  
délibère sur la question suivante figurant à l'ordre du jour

### MARCHES PUBLICS

Votants : 18	Abstentions : 0
Pour : 18	Contre : 0

Adopté, la présente délibération (n°10 / 13-14) : **Délieue au Chef d'Établissement la signature des marchés publics dans la limite du budget**

Transmise le 3 décembre 2013

- à l'autorité académique,
- à la collectivité de rattachement

Fait à Fauville-en-Caux, le 2 décembre 2013

Dernier accusé de réception

daté du 22 octobre 2013

Publicité ou notification

effective le .....2013

Acte reçu le **6 DEC 2013**

Acte visé le .....2013

**9 DEC. 2013**

Le Président du Conseil d'Administration,



COLLEGE F. VILLON  
Le Principal  
D. SÉBILLE EN

Pour le Recteur de l'Académie de Rouen  
Collège François Villon - BP 19 - 76640 Fauville-en-Caux  
P.E. du Secrétaire Général d'Académie  
**P.E. des Secrétaires Généraux d'Académie Adjoints**  
Le Chef de Division



**Bernard MURGIER**